



refus de detachement

Par **jaszyk**, le **12/10/2023** à **07:01**

bonjour, la direction m'a refusé ma demande de mobilité en vertu de la fameuse "nécessité de service", or, je ne suis ni un chef de service ni affectée sur une mission particulière. je précise que je suis dans l'administration depuis plus de 20 ans, je ne suis donc pas stagiaire, et j'ai été mutée "de force" suite à la réussite au concours du grade supérieur (le grade où il n'y a plus de notions de stagiaire). c'est ni plus ni moins l'entêtement contre une fonctionnaire lambda. quelles sont mes démarches à faire pour contester cette décision ? quelle est la définition jurisrudentielle en matière de la "nécessité de service" pour un fonctionnaire des finances publiques ? merci beaucoup.

Par **P.M.**, le **12/10/2023** à **07:58**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier...](#)

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentant du Personnel, sachant qu'un recours judiciaire serait devant le Tribunal Administratif...